Fiche signalétique
Dow AgroSciences Canada Inc.

Nom du produit: Frontline* B EC Herbicide **Date de création:** 2010.07.13

Dow AgroSciences Canada Inc. vous encourage à lire cette fiche signalétique en entier et s'attend à ce que vous en compreniez tout le contenu. Nous vous demandons de prendre les précautions identifiées dans ce document à moins que vos conditions d'utilisation nécessitent d'autres méthodes ou d'autres pratiques appropriées.

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit
Frontline* B EC Herbicide

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE
Dow AgroSciences Canada Inc.
Une filiale de The Dow Chemical Company
Suite 2100, 450 1st Street SW,
Calgary, AB T2P 5H1
Canada

Pour une mise à jour de la fiche ou de l'information sur le produit: 800-667-3852

Préparé par : Pour utilisation au Canada, préparé par les Services de communication de renseignements sur les dangers - Environnement, santé et sécurité.
Révision 2010.07.13

Information aux clients : 800-667-3852

NUMERO DE TELEPHONE D'URGENCE
Contact en cas d'urgence, 24 h sur 24 : 613-996-6666
Contact local en cas d'urgence: 613-996-6666

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des dangers
Couleur: Jaune ou brun
État physique: Liquide
Odeur: Semblable à celle de l'essence
Dangers du produit:

DANGER! Nocif ou mortel par ingestion ; peut pénétrer dans les poumons et provoquer des lésions. Peut irriter la peau. Peut irriter les voies respiratoires. Isoler la zone. Rester en amont du vent par rapport au déversement. Des fumées toxiques peuvent être libérées au cours d'un incendie.

Standard OSHA Hazard Communication
Ce produit est un "Produit chimique dangereux" tel que défini par le standard OSHA Hazard Communication, 29 CFR 1910.1200.

Effets éventuels sur la santé
Contact avec les yeux: Essentiellement non irritant pour les yeux.
Contact avec la peau: Un contact prolongé peut provoquer une irritation cutanée accompagnée d'une rougeur locale.
Absorption cutanée: Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.
Inhalation: Les brouillards peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge) et des poumons.
Ingestion: Faible toxicité par ingestion. L'ingestion accidentelle de petites quantités durant les opérations normales de manutention ne devrait pas provoquer de lésions ; cependant, de grandes quantités ingérées peuvent en provoquer.
Risque d'aspiration: En cas d'ingestion ou de vomissements, ce produit peut être aspiré dans les poumons et provoquer des lésions pulmonaires et même la mort à cause d'une pneumonie chimique.
Effets d'une exposition répétée: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Acide 2-méthyl-4-chlorophenoxyacétique Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants : Sang. Reins. Foie. Testicules. Pour le ou les solvants: Chez les animaux, des effets ont été rapportés sur les organes suivants à la suite d'une exposition à des aérosols : Système nerveux central. Voies respiratoires. Les observations sur des animaux comprennent: Effets anesthésiques ou narcotiques.
Informations sur le cancer: Dans une étude de cancérogénicité menée sur des animaux durant toute leur vie, on a noté une incidence accrue des tumeurs cutanées lorsque le kérosène était appliqué sur la peau à des doses provoquant également une irritation cutanée. Cette réaction était semblable à celle que d'autres types d'irritation chimique ou physique chroniques provoquent sur la peau. Aucune hausse des tumeurs n'a été remarquée lorsque des dilutions non irritantes de kérosène était appliquées en doses équivalentes, ce qui indique que le kérosène ne devrait pas provoquer le cancer de la peau en l'absence d'irritation cutanée continue à long terme.
Malformations congénitales/effets sur le développement: Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs : Chez les animaux de laboratoire, seules des doses toxiques pour les mères ont provoqué des malformations congénitales. Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le foetus à des doses toxiques pour la mère.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composant	Numéro CAS	Quantité W/W
MCPA 2-EHE: 2-Methyl-4-Chlorophenoxyacetic Acid 2-Ethylhexyl Ester	29450-45-1	84.0 %
Kerosene (petroleum)	8008-20-6	11.0 %
Balance		5.0 %

Les quantités sont exprimées en pourcentage poids/poids.

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux: Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement.
Contact avec la peau: Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau courante pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou un médecin pour avis sur le traitement.
Inhalation: Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une

protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement.
Ingestion: Appeler immédiatement un Centre Antipoison ou un médecin. Ne pas faire vomir sauf sur ordre du Centre Antipoison ou du médecin. Ne pas donner de liquide à la personne. Ne pas faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente.
Information à l'usage du médecin: Peut provoquer des symptômes semblables à ceux de l'asthme (affection respiratoire réactionnelle). Bronchodilatateurs, expectorants, antitussifs et corticostéroïdes peuvent aider. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. La décision de faire vomir ou non devrait être prise par un médecin. Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.
État de santé aggravé par l'exposition: Une exposition excessive répétée peut aggraver une maladie pulmonaire préexistantes.
Protection du personnel d'urgence: Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction: Brouillard ou fin jet d'eau pulvérisée. Extincteurs à poudre chimique. Extincteurs à dioxyde de carbone. Mousse. Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Peut propager le feu. Il est préférable d'utiliser des mousses antialcool (de type A.T.C). Les mousses synthétiques universelles (y compris celles de type A.F.F.F.) ou les mousses à base protéinique peuvent fonctionner mais seront moins efficaces.
Techniques de lutte contre l'incendie: Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Envisager la faisabilité d'une combustion sous contrôle afin de réduire les dommages à l'environnement au minimum. Un système d'extinction d'incendie à la mousse est préférable car l'eau non maîtrisée pourrait propager une potentielle contamination. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté. Combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire. Envisager l'usage d'une lance sur affût télécommandée ou lance monitor, ne nécessitant pas une présence humaine. Evacuer immédiatement tout le personnel de la zone en cas d'augmentation du son provenant de la soupape de sécurité ou en cas de changement de couleur du contenant. Les liquides en feu peuvent être éteints en les diluant avec de l'eau. Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Ceci peut propager le feu. Déplacer le contenant hors de la zone de feu si cette manoeuvre ne comporte pas de danger. Les liquides en feu peuvent être déplacés en les arrosant à grande eau afin de protéger le personnel et de réduire les dommages matériels. Si possible, contenir les eaux d'incendie. Sinon, elles peuvent provoquer des dommages à l'environnement. Consulter les sections «6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel» et «12. Informations écologiques» de cette fiche signalétique.
Équipement de protection pour les intervenants: Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Si l'équipement de protection n'est pas disponible ou non utilisé, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire.
Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion: Dans un feu, l'émission de gaz peut faire éclater le contenant. L'application directe d'un jet d'eau sur des liquides chauds peut provoquer une émission violente de vapeur ou une éruption
Produits de combustion dangereux: Durant un incendie, la fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter : Chlorure d'hydrogène. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

Voir la Section 9 pour les propriétés physiques concernées

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Mesures à prendre en cas de fuite ou de déversement: Si possible, contenir le produit déversé. Petits déversements : Absorber avec des matières telles que : Argile. Terre. Sable. Balayer le tout. Recueillir dans des contenants appropriés et bien étiquetés. Gros déversements : Contacter Dow AgroSciences pour une assistance au nettoyage. Pour plus d'information, consulter la section 13: 'Considérations relatives l'élimination'.
Précautions personnelles: Isoler la zone. Rester en amont du vent par rapport au déversement. Aérer la zone de la fuite ou du déversement. Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8, Contrôle de l'exposition et protection individuelle.
Précautions environnementales: Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12, Informations écologiques.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation
Manipulation générale: Garder hors de la portée des enfants. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards Éviter tous contacts avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser dans un endroit bien ventilé. Bien se laver après manipulation. Tenir le contenant fermé.

Entreposage / Stockage
Stocker dans un endroit sec. Stocker dans le contenant d'origine. Garder les contenants hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Ne pas entreposer près de la nourriture, de produits alimentaires, de médicaments ou des approvisionnements d'eau potable.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition

Composant	Liste	Type	Valeur
Kerosene (petroleum)	Dow IHG	VME exprimé en vapeur d'hydrocarbures totaux	10 mg/m3 PEAU
	Columbie Br.	VME Non-aérosol. exprimé en vapeur d'hydrocarbures totaux	200 mg/m3 PEAU
	ACGIH (USA)	VME Non-aérosol. exprimé en vapeur d'hydrocarbures totaux	200 mg/m3 P : Application limitée à des conditions dans lesquelles il y a des expositions négligeables aux aérosols.
	Ontario	VME exprimé en vapeur d'hydrocarbures totaux	200 mg/m3 PEAU

Alberta	VME Vapeur. exprimé en vapeur d'hydrocarbures totaux	200 mg/m3
Alberta	IND_PEAU Vapeur. exprimé en vapeur d'hydrocarbures totaux	Peut-être absorbé au travers de la peau.

Consulter les autorités locales quant aux limites d'exposition recommandées.
LES RECOMMANDATIONS DE CETTE SECTION S'ADRESSENT AUX EMPLOYÉS DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION ET DU CONDITIONNEMENT. POUR LES ÉQUIPEMENTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION PERSONNELLE ADAPTÉS, LES APPLICATEURS ET LES MANUTENTIONAIRES DOIVENT LIRE L'ÉTIQUETTE.
La notation "PEAU" à la suite d'une limite d'exposition indique la possibilité d'absorption du produit par la peau, y compris par les muqueuses et par les yeux, soit par contact avec les vapeurs, soit par contact cutané direct.
Elle vise à sensibiliser les lecteurs au fait que l'inhalation pourrait ne pas être la seule voie d'exposition et qu'il faudrait envisager de prendre des mesures afin de réduire l'exposition cutanée au minimum.

Protection personnelle

Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux.
Protection de la peau: Porter des vêtements de protection propres, à manches longues.

-Protection des mains: Lorsqu'un contact prolongé ou fréquemment répété risque de se produire, porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent : Butyl caoutchouc. Polyéthylène chloré. Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Caoutchouc naturel ("latex"). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Viton. AVERTISSEMENT : Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres) : autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Protection respiratoire: Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail. En présence de brouillards dans l'air, porter un appareil de protection respiratoire filtrant anti-aérosols homologué. Les types d'appareils respiratoires filtrants qui suivent devraient être efficaces : Filtre combiné contre les vapeurs organiques et les aérosols.
Ingestion: Éviter l'ingestion, même de très petites quantités ; ne pas consommer ou stocker de la nourriture ou du tabac sur les lieux de travail ; se laver les mains et le visage avant de fumer ou de manger.

Mesures techniques

Ventilation: Utiliser des mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables, utiliser une ventilation adéquate. Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique Liquide

Couleur	Jaune ou brun
Odeur	Semblable à celle de l'essence
Seuil olfactif	Aucune donnée d'essais disponible
Point d'éclair - coupelle fermée	95 °C
Limites d'inflammabilité dans l'air	**Inférieure**: Aucune donnée d'essais disponible **Supérieure**: Aucune donnée d'essais disponible
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée d'essais disponible
Tension de vapeur	Aucune donnée d'essais disponible
Point d'ébullition (760 mm Hg)	> 150 °C.
Densité de vapeur (air = 1)	Aucune donnée d'essais disponible
Densité (H2O=1)	1.015
Densité du liquide	Aucune donnée d'essais disponible
Point de congélation	Aucune donnée d'essais disponible
Point de fusion	Sans objet.
Solubilité dans l'eau (en poids)	Aucune donnée d'essais disponible
pH	6.19
Température de décomposition	Aucune donnée d'essais disponible
Coefficient de partage, n-octanol/eau (log Pow)	Aucune donnée disponible pour ce produit. Voir la section 12 pour des données sur les composants.
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)	Aucune donnée d'essais disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité/instabilité
Stable dans les conditions d'entreposage recommandées. Voir la Section 7, Entreposage.
Conditions à éviter: L'ingrédient actif se décompose à des températures élevées. La formation de gaz durant la décomposition peut provoquer une pression dans les systèmes en circuit fermé. La montée en pression peut être rapide.

Substances incompatibles: Éviter tous contacts avec les oxydants. Éviter tous contacts avec ce qui suit : Acides. Bases.

Polymérisation dangereuse
Ne se produira pas.

Décomposition thermique
Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter : Chlorure d'hydrogène. Phénoliques. Des gaz toxiques sont libérés durant la décomposition.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë
Ingestion
Comme produit. La DL50 pour une dose unique par voie orale n'a pas été établie.
Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs : DL50, rat 1,793 mg/kg
Cutanée
Comme produit. La DL50 par voie cutanée n'a pas été établie.

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs : DL50, lapin > 2,000 mg/kg

Inhalation

Comme produit. La CL50 n'a pas été déterminée.

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs : CL50, 4 h, Aérosol en phase liquide., rat > 4.5 mg/l

Concentration maximale pouvant être atteinte.. Pas de mortalité à cette concentration.

Dommage occulaire / irritation des yeux

Essentiellement non irritant pour les yeux.

Corrosion / irritation de la peau

Un contact prolongé peut provoquer une irritation cutanée accompagnée d'une rougeur locale.

Sensibilisation

Peau

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs : N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Respiratoire

Aucune information pertinente n'a été trouvée.

Toxicité à doses répétées

Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Acide 2-méthyl-4-chlorophenoxyacétique Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants : Sang. Reins. Foie. Testicules. Pour le ou les solvants: Chez les animaux, des effets ont été rapportés sur les organes suivants à la suite d'une exposition à des aérosols : Système nerveux central. Voies respiratoires. Les observations sur des animaux comprennent: Effets anesthésiques ou narcotiques.

Toxicité chronique et cancérogénicité

Dans une étude de cancérogénicité menée sur des animaux durant toute leur vie, on a noté une incidence accrue des tumeurs cutanées lorsque le kérosène était appliqué sur la peau à des doses provoquant également une irritation cutanée. Cette réaction était semblable à celle que d'autres types d'irritation chimique ou physique chroniques provoquent sur la peau. Aucune hausse des tumeurs n'a été remarquée lorsque des dilutions non irritantes de kérosène était appliquées en doses équivalentes, ce qui indique que le kérosène ne devrait pas provoquer le cancer de la peau en l'absence d'irritation cutanée continue à long terme. Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Acide 2-méthyl-4-chlorophenoxyacétique N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Classifications de cancérogénicité:

Composant	Liste	Classification
Kerosene (petroleum)	ACGIH (USA)	Cancérigène confirmé pour les animaux avec une incertitude en ce qui concerne les humains.; Group A3

Toxicité pour le développement

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs : Chez les animaux de laboratoire, seules des doses toxiques pour les mères ont provoqué des malformations congénitales. Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le foetus à des doses toxiques pour la mère. Pour le ou les solvants: N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.

Toxicologie génétique

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

DEVENIR DANS L'ENVIRONNEMENT

Données pour le composant: **MCPA 2-EHE: 2-Methyl-4-Chlorophenoxyacetic Acid 2-Ethylhexyl Ester**

Mouvement et répartition

Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000). Potentiel élevé de bioconcentration (FBC > 3000 ou Log Pow entre 5 et 7).
Constante de la loi d'Henry (H): 6.253E-05 atm*m3/mole; 25 °C Estimation
Coefficient de partage, n-octanol/eau (log Pow): 6.17 Estimation
Coefficient de partage, carbone organique du sol/eau (Koc): 10,500 Estimation
Facteur de bioconcentration (FBC): 11,250

Persistance et dégradabilité

Aucune information pertinente n'a été trouvée.
Stabilité dans l'eau (demi-vie):
76 jr; 25 °C; pH 7;Mesuré

Données pour le composant: **Kerosene (petroleum)**

Mouvement et répartition

Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).
Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).
Constante de la loi d'Henry (H): 8.24E+00 atm*m3/mole; 25 °C Mesuré
Coefficient de partage, n-octanol/eau (log Pow): 6.1 Mesuré
Coefficient de partage, carbone organique du sol/eau (Koc): 5,900 Estimation
Facteur de bioconcentration (FBC): 314; poisson; Estimation
61 - 159; poisson

Persistance et dégradabilité

Dans des conditions aérobies statiques de laboratoire, la biodégradation est élevée (DBO20 ou DBO28/demande théorique en oxygène >40 %).
Photodégradation indirecte par les radicaux OH

Constante de vitesse	Demi-vie atmosphérique	Méthode
1.393E-11 cm3/s	0.767 jr	Estimation

Demande biologique en oxygène (DBO):

DBO 5	DBP 10	DBO 20	DBO 28
31 %	39.7 %	58.6 %	

Demande chimique en oxygène: 1.16 mg/mg

ÉCOTOXICITE

Données pour le composant: **MCPA 2-EHE: 2-Methyl-4-Chlorophenoxyacetic Acid 2-Ethylhexyl Ester**

Sur le plan aigü, le produit est hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 0,1 et 1 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles. Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm). Sur le plan aigü, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).

Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques
CE50, puce d'eau Daphnia magna, 48 h: 0.29 mg/l
Toxicité pour les plantes aquatiques
CE50, lenticule mineure de l'espèce de la Lemna, 14 jr: 0.13 mg/l
Toxicité pour toutes espèces sur le sol
DL50 par voie orale, Colin de Virginie: > 2,250 mg/kg: > 2250 mg/kg poids corporel.
CL50 par voie alimentaire, Colin de Virginie: > 5620 mg/kg par voie alimentaire.
CL50 par voie alimentaire, colvert (Anas platyrhynchos): > 5620 mg/kg par voie alimentaire.

Données pour le composant: **Kerosene (petroleum)**

Données basées en grande partie ou complètement sur l'information concernant le composant. Sur le plan aigü, le produit est légèrement toxique pour les poissons (CL50 entre 10 et 100 mg/L).

Toxicité aiguë et prolongée pour les poissons

CL50, tête-de-boule (Pimephales promelas), statique, 72 h: 42.7 mg/l

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conteneurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur. Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur. Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG Petit conteneur
NON RÉGLEMENTÉ

TDG Grand conteneur
NON RÉGLEMENTÉ

IMDG
Désignation exacte pour l'expédition: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
Nom technique: 2-Methyl-4-Chlorophenoxyacetic Acid 2-Ethylhexyl Ester
Classe de risques: 9 **Numéro d'identification:** UN3077 **Groupe d'emballage:** GROUPE D'EMBALLAGE III
Numéro EMS: F-A,S-F
Polluant marin: Oui

OACI/IATA
NON RÉGLEMENTÉ

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

LCPE - Liste intérieure des substances (LIS)
Toutes les substances contenues dans ce produit figurent sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada ou elles en sont exemptées.

Conformité avec le RPC
Ce produit a été classifié selon les critères de danger du RPC; la fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPC.

Information concernant la Loi sur les produits dangereux : classification SIMDUT
Ce produit est exempt selon WHMIS

Numéro d'enregistrement conformément à la loi sur les produits phytosanitaires: 27030

Code national canadien de prévention des incendies
Sans objet.

16. AUTRES DONNÉES

Système d'évaluation des dangers

NFPA	Santé	Feu	Réactivité
	1	1	0

Utilisations recommandées et restrictions

Domaine d'utilisation du produit: Herbicide prêt à l'emploi

Révision

Numéro d'identification : 55745 / 1023 / Date de création 2010.07.13 / Version : 4.0
Code DAS: GF-632
Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

Légende

N/D	Non disponible
P/P	Poids/poids
VLEP	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle
VLE	Valeur Limite d'Exposition
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition
"ACGIH"	"American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Inc."
"DOW IHG"	"Dow Industrial Hygiene Guideline" (valeur indicative Dow)
"WEEL"	"Workplace Environmental Exposure Level"
HAZ DES	Désignation du danger
VOL/VOL	Volume/volume

Dow AgroSciences Canada Inc. recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette fiche signalétique de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-haut. Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération de sources d'information telles que des fiches signalétiques propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsable et ne pouvons être tenus pour responsable des fiches obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une telle fiche, ou si vous craignez que votre fiche soit périmée, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente.